

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

FORMATION DE BASE EN SOINS PALLIATIFS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 8223 02 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION DE BASE EN SOINS PALLIATIFS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Dans le cadre des dispositions légales, cette unité de formation vise à permettre aux intervenants professionnels ou volontaires d'acquérir, dans le domaine des soins palliatifs, des connaissances de base, des compétences techniques et relationnelles afin de développer une approche globale éthique de la personne et d'améliorer sa qualité de vie, dans son contexte environnemental, social, culturel et philosophique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant de l'accompagnement en fin de vie par écrit et/ou oralement,

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française ;
- ◆ dégager les principes fondamentaux des soins palliatifs mis en œuvre ;
- ◆ repérer les rôles et missions des structures et des catégories d'intervenants impliqués.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu

Brevet d'« Infirmier(ère) hospitalier(ère) » ou Certificat de qualification « Aide familial » ou Certificat de qualification « Aide-soignant » ou Certificat de qualification « Educateur » ou Attestation de réussite de l'UF « Sensibilisation en soins palliatifs » (code n° 8223 01 U21 D1).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approches légale et éthique	CT	B	08
Soins de confort	CT	B	08
Ecoute et communication	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	08
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de :

4.1. en « Approches légale et éthique »

dans le respect de la déontologie professionnelle, en référence au contexte législatif,

- ◆ d'identifier :
 - ◆ l'organisation en réseau des soins palliatifs aux niveaux local, régional, national et international,
 - ◆ la mission des structures de soins palliatifs,
 - ◆ les aides dont peuvent bénéficier la personne et son entourage ;
- ◆ de préciser les limites du rôle des différents types d'intervenants en lien avec leur fonction, les ressources du réseau et de l'environnement (aidants proches, lieu de vie, ...);
- ◆ d'explorer et expliciter les repères éthiques spécifiques à l'accompagnement des personnes en soins palliatifs (acharnement thérapeutique, demande d'euthanasie, limite de la médecine et des soins, respect de soi et des autres, souhait de la personne malade, ...);

4.2. en « Soins de confort »

dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire,

- ◆ d'observer et de relever des indices pertinents, sur les plans physique, psychologique, social, permettant l'appréciation de la qualité de vie et du confort du malade ;
- ◆ sur base de ces relevés :
 - ◆ de transmettre ses observations,
 - ◆ de proposer, dans les limites de sa fonction, des soins de confort appropriés ;

4.3. en « Ecoute et communication »

dans le respect des limites de sa fonction, dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire,

- ◆ de définir le concept de « souffrance globale » : aspects physique, psychologique, spirituel, familial, social, ... ;
- ◆ d'identifier les caractéristiques de la communication dans le cadre de la relation d'aide ;
- ◆ de développer sa capacité d'écoute à l'égard de la personne en soins palliatifs et de ses aidants proches ;
- ◆ d'expérimenter les bases d'une démarche de communication bienveillante et respectueuse de la personne en soins palliatifs et de ses aidants proches ;

- ◆ de reconnaître ses propres affects et représentations face à des situations de soins palliatifs évoquées et/ou rencontrées.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ d'une situation concrète d'accompagnement d'une personne en soins palliatifs :

- ◆ de relever les indices pertinents pour l'appréciation de la qualité de vie et du confort de la personne ;
- ◆ d'identifier les aides potentielles dont peuvent bénéficier la personne et son entourage ;
- ◆ de proposer et de décrire des modalités de communication adaptées ;
- ◆ de proposer et situer, dans les limites de sa fonction et en lien avec une équipe pluridisciplinaire, des pistes d'intervention.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la relation d'aide,
- ◆ la clarté du positionnement dans les pistes d'intervention proposées,
- ◆ la présence d'une préoccupation éthique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 personnes par groupe.